

**Conseil Municipal N° 9 du 18 décembre 2009**

**Délibération n° 87**

**AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES - ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - FETES ET CEREMONIES -**

**VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, REPUBLICAIN ET CITOYEN POUR L'ARRET DES ACTIVITES AEROPORTUAIRES NOCTURNES A L'AEROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

09-1058

Mesdames, Messieurs,

Les Toulousains situés dans l'axe des pistes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac sont soumis nuit et jour à des nuisances sonores et atmosphériques qui affectent leur santé, leur cadre de vie et leur environnement. Ce sont, pour la plupart, des personnes installées de longue date sur lesquelles le bruit sans cesse croissant vient s'étendre.

Inquiets de l'augmentation de la demande de mobilité locale et mondiale et de la demande croissante de transport aérien les riverains déplorent les importants travaux d'extension de l'aéroport et déclarent que le respect de la santé des populations doit avoir la priorité sur les seuls intérêts financiers ou enjeux économiques.

Cet aéroport de province est le plus urbain de France, à 7 kilomètres du centre de la ville de Toulouse. 100 000 habitants sont touchés par les nuisances aériennes, auxquels s'ajoutent les milliers de personnes fréquentant les pôles santé, scolaires et universitaires survolés à basse altitude. La situation s'aggrave avec la construction du pôle santé de Toulouse dans la zone de bruit autour du Cancéropôle.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), relayée par le Ministère de la Santé français, a fixé des seuils de bruit au delà desquels la santé humaine est durablement affectée. A Toulouse, ces seuils sont tous dépassés ; tout doit être mis en œuvre pour combattre les effets des nuisances aériennes sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le Maire de Toulouse et son équipe municipale connaissent bien ces nuisances, car de nombreux quartiers de Toulouse dont ils ont la charge en souffrent. Par ailleurs, si le trafic diurne s'est stabilisé ces dernières années, en revanche, le trafic nocturne n'a cessé d'augmenter, pour atteindre plus de 21 vols par nuit. C'est la raison pour laquelle, en 2007, la Commission d'Enquête chargée de donner son avis sur le Plan d'Exposition au Bruit a exigé une étude sur la possibilité de réduire les vols de nuit entre 22 heures et minuit et de les supprimer entre minuit et 6 heures . Or depuis des années , le gestionnaire ne cesse d'augmenter les vols dans cette tranche horaire ; les vols entre 22h et 24h sont aussi gênants, voire plus gênants lors de l'endormissement, que les vols du coeur de nuit. Il n'est donc pas question d'accepter une augmentation des uns ou des autres !

Nous rappelons que les aéroports d'Orly, de Beauvais, de Strasbourg bénéficient d'un couvre-feu total, et que de nombreux aéroports européens sont fermés la nuit (Genève, Zurich, une piste/2 à Rome), sans que leur région ne périclite économiquement !

Le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communauté de communes du Sicoval en formulent le voeu de façon récurrente...

Article unique : Le Conseil Municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 18 décembre 2009, demande à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir la suppression des vols de nuit , de 0 heure à 6 heures du matin.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
POUR LE MAIRE  
L'Adjoint Délégué**

**Bernard MARQUIE**